

Le 26/06/22

EPISEDE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Madininair

AUJOURD'HUI
le 26/06/22



FIN DE PROCEDURE
D'ALERTE

DEMAIN
le 27/06/22



AUCUNE PROCEDURE
ACTIVE

TENDANCE POUR
APRES-DEMAIN
le 28/06/22



AUCUNE PROCEDURE
ACTIVE

PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES

Polluants et seuils dépassés en ug/m ³			
Ozone O ₃	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂

Polluants et seuils dépassés en ug/m ³			
Ozone O ₃	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂

Polluants et seuils dépassés en ug/m ³			
Ozone O ₃	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂

Pour « APRES DEMAIN », les prévisions de la qualité de l'air ont un niveau de confiance plus faible : il est donc important de suivre quotidiennement l'évolution des prévisions.

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

 **Au niveau d'information-recommandation**, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusées.

 **Au niveau d'alerte**, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

Légende



Aucune procédure active



Procédure d'information activée



Procédure d'alerte activée

Explications de Madinair

Ce jour, l'onde tropicale active dissipe rapidement la brume de sable présente sur notre île depuis hier. Ainsi, Madinair lève la procédure d'information et de recommandations. Le risque de dépasser les seuils sont faibles sur les prochains jours.

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

Madinair, association régionale de surveillance de la qualité de l'air

0596 60 08 48 – info@madinair.fr - www.madinair.fr

astreinte (week-ends et jours fériés) : 0696 29 35 46

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en oeuvre :

www.martinique.pref.gouv.fr